
Étaient présents : Messieurs François DESCOEUR, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE.

Excusés : Messieurs Jean-Yves BONY, André DUJOLS (pouvoir à B. FAURE) et Martial MEYDIEU.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Déchèteries : Conventions éco-organismes
2. Méthanisation : Choix du prestataire pour la fourniture d'un séparateur de lisier mobile
3. Sacs poubelle : choix du fournisseur
4. Avenants Conseil Général du Cantal
5. Avenants bâtiment intercommunal
6. Avenants Coopérative de St Bonnet de Salers
7. Note de l'AMF concernant le transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI
8. Questions diverses

1. Déchèteries : Conventions éco-organismes

- Lampes : convention avec OCAD3E et RECYLUM et enlèvement gratuit
- Piles : convention avec COREPILE et enlèvement gratuit
- Déchets diffus spécifiques (DDS) : convention avec EcoDDS, soutien financier pour les équipements et infrastructures de collecte des déchets, soit environ 800 € par déchèterie
- Déchets non recyclables (lot Teil) : convention avec Eco-Emballage pour un contrat multimatériaux (baisse de la TVA de 20 à 10 %).
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) :
OXYGENE : enlèvement gratuit et récupération de l'écotaxe si convention avec éco-système.

→ Les élus à l'unanimité, valident la signature de ces différentes conventions.

2. Méthanisation : Choix du prestataire pour la fourniture d'un séparateur de lisier mobile

→ Les élus, à l'unanimité, décident de retenir l'offre de l'ets BORGES pour un montant de 64 802€HT et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

3. Sacs poubelle : choix du fournisseur

→ Les élus, à l'unanimité, décident de retenir l'offre de l'ets SOPAVE pour un montant de 14 484.50 €HT et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

4. Avenants Conseil Général du Cantal

→ Les élus valident à l'unanimité la prolongation des deux contrats (Contrat de Développement et Schéma Culturel) jusqu'au 31/12/2015 et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

5. Avenants bâtiment technique intercommunal

→ Les élus valident à l'unanimité les différents avenants et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

- Augmentation des prestations :
 - Lot n°2 fondations – gros œuvre : Cantal Construction + 11 702,02 € HT
 - Lot n°3 charpente menuiseries : SARL Palat Joanny + 2 476,20 € HT
 - Lot n°4 couverture : SARL Bontemps + 13 632,00 € HT
 - Lot n°8 électricité : Peyral Plaze + 844,80 € HT
- Prolongation des délais et passage de la TVA à 20% au 01/01/2014 :
 - Lot n°4 couverture : SARL Bontemps + 1938,65 €
 - Lot n°5 menuiseries alu : Miroiterie Laumont + 58,42 €
 - Lot n°6 isolation : SARL Albessard : + 120,00 €
 - Lot n°7 carrelage : Gramont Francis + 41,88 €
 - Lot n°9 plomberie : SARL Lavergne + 389,91 €

6. Avenants Coopérative de St Bonnet de Salers

→ Les élus entérinent, à l'unanimité, la proposition du Président concernant ces avenants.

- Lot n°3 gros œuvre : Sté Fabre Construction + 9 417,10 € HT
- Lot n°3 gros œuvre : Sté Fabre Construction + 5 358,22 € HT

7. Note de l'AMF concernant le transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI

8. Questions diverses

a. Contrat Yvette PERS : agent d'entretien

→ Les élus approuvent à l'unanimité l'embauche de Mme PERS pour assurer l'entretien des locaux et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

Concernant le personnel, il ajoute avoir reçu la démission de Nadine ANTIGNAC qui intégrer la commune de Salers par voie de mutation. Son préavis prendra fin le 30 septembre prochain.

b. Demande de subvention JA de Pleaux, concours du 14.08.2014

→ Les élus à l'unanimité décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

c. Contribution à l'Association pour la Sauvegarde des Burons du Cantal pour l'hommage aux buronniers du Cantal

→ Les élus décident (9 pour 2 contre), d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€, autorisent le Président à procéder au versement de la subvention sur présentation de justificatifs.

d. Action AMTA

→ Les élus à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne et autorisent le Président à procéder au versement de cette participation sur présentation de justificatifs.

e. Application mobile touristique

→ Les élus valident à l'unanimité le lancement d'une consultation et d'une recherche de financement.

f. Plan de financement Col de Légal

→ Les élus approuvent, à l'unanimité la sollicitation des subventions auprès des principaux financeurs et valident le plan de financement.

g. Tarifs de location des chapiteaux :

→ Les élus, à l'unanimité, approuvent le règlement et les tarifs présentés et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

	Tarifs	Caution
Communes	0 €	-
Associations partenaires	0 €	Tente : 300 € Chapiteau seul : 400 € Chapiteau avec plancher : 500 €
Associations	Tente : 100 € Chapiteau seul : 120 € Chapiteau avec plancher : 150 €	Tente : 300 € Chapiteau seul : 400 € Chapiteau avec plancher : 500 €
Particuliers	Tente : 120 € Chapiteau seul : 150 € Chapiteau avec plancher : 180 €	Tente : 300 € Chapiteau seul : 400 € Chapiteau avec plancher : 500 €